



## FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX

Préfecture du Rhône  
**Monsieur Alain Régnier**  
Préfet délégué à l'égalité des chances  
106, rue Pierre Corneille  
69 419 LYON Cedex 03

Villeurbanne, le 31 mars 2008

### Objet : Financement des actions sociolinguistiques

Monsieur le Préfet,

Plusieurs centres sociaux nous ont interpellés sur le financement de leurs actions sociolinguistiques dans le cadre des crédits de la politique de la ville.

Devant la diversité des demandes de financement, il semble que vous ayez décidé de confier à l'ACSE régionale la production d'un cahier des charges, et dans l'attente, de ne financer qu'à hauteur de 50% les actions éligibles.

Nous pouvons comprendre votre souhait de disposer d'un référentiel pour attribuer des financements. Nous espérons que l'expérience, le savoir faire des centres sociaux seront pris en compte dans le processus de production du cahier des charges. Mais, surtout, **nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que la démarche retenue met à mal les actions sociolinguistiques des centres sociaux.** Le fractionnement des financements ne leur permet pas d'avoir la visibilité nécessaire – tant pour la mobilisation des bénévoles, les professionnels que pour l'accueil des publics – pour planifier et organiser leurs actions. C'est d'autant plus vrai pour les centres dont les actions n'ont même pas été subventionnées à hauteur de 50% pour ce premier semestre.

Par ailleurs, nous nous inquiétons de la possibilité pour les centres sociaux de s'approprier en cours d'année le cahier des charges qui sera élaboré par l'ACSE régionale. L'éventuelle réorganisation des actions qui peut en découler peut demander du temps pour être pertinente.

Nous souhaitons également nous assurer auprès de vous que ces nouvelles modalités de financement, pénalisantes pour les centres sociaux, ne sont pas liées à leurs réserves sur le dispositif CLEF exprimées par la Fédération. Vous comprendrez que nous pouvons penser qu'il existe un lien entre ces dossiers. Cela serait d'autant plus choquant que vous nous aviez garanti que la mise en place du dispositif CLEF ne se ferait pas au détriment des actions sociolinguistiques, dont vous aviez du reste souligné l'importance.

Nous restons à votre disposition pour dissiper d'éventuels malentendus et continuer à échanger sur ces différents dossiers, que ce soit à partir de cette interpellation ou des réflexions sur le dispositif CLEF dont nous vous avons fait part dans notre courrier du 13 mars dernier.

Nous vous prions, Monsieur le Préfet, d'agréer nos sentiments les meilleurs,

Michèle DESCAMPS  
Présidente

Copies : Pierre-Pascal Antonini, Nicolas Aucourt – Préfecture du Rhône

